



## Mur mitoyen et surélévation de toit

Par **CORTESI Chantal**, le **15/02/2011** à **11:19**

Bonjour,

Je viens de recevoir l'accord du permis de construire pour un logement accroché à la grange de mon voisin, le mur étant mitoyen. Il y a déjà à cet endroit d'un hangar . Le projet prévoit une surélévation du toit qui m'oblige à passer au dessus du sien.

Peut-il s'y opposer ? (dans la mesure où effectivement la dépassée va me gêner).

Par **amajuris**, le **15/02/2011** à **13:44**

bjr,

votre toit va-t-il empiéter sur son terrain ?

un permis est toujours délivré sous réserve du droit des tiers.

donc si votre toit surplombe son terrain et selon une jurisprudence constante votre voisin peut s'y opposer en demandant la démolition.

cdt